



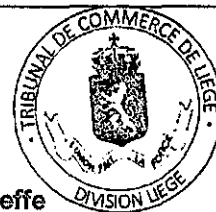
Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réser
au
Monite
belgi



17156051

25 OCT. 2017



Greffe

N° d'entreprise : **0650640663**

Dénomination

(en entier) : **EL YAZIDI**

(en abrégé) :

Forme juridique : **société privée à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **rue Basse Cour 29 à 4430 Ans**

Objet de l'acte : **Modification de l'objet social**

Il résulte d'un acte reçu par le Notaire Francis DETERME, à Fexhe-Slins, en date du dix-sept octobre deux mil dix-sept, que les associés de la société ont pris les résolutions suivantes :

1° Modification de l'objet social

A) Rapport

L'assemblée dispense le président de donner lecture du rapport établi conformément aux articles 287 du Code des sociétés, dont ses membres confirment avoir connaissance depuis plus de quinze jours.

Au rapport du gérant, est annexé un état résumant la situation active et passive de la société arrêtée au trente et un juillet écoulé.

Ce rapport demeurera ci-annexé, pour être déposé au greffe du tribunal de commerce avec une expédition du présent procès-verbal.

B) Modification de l'objet social

L'assemblée décide de modifier l'objet social pour l'étendre aux activités suivantes :

- cours d'instruments de musique
- l'achat et la vente d'instruments de musique et accessoires (Europe et hors Europe)
- la promotion de l'art musical
- l'organisation de concerts et formations en Belgique et à l'étranger
- organisation de workshops
- organisation & participation de fêtes
- l'organisation de cours d'arabe, parascolaire
- gérance administrative

et modification en conséquence du texte de l'article 3 des statuts en y ajoutant le texte qui précède après le premier paragraphe.

...

2° Pouvoirs au gérant

L'assemblée confère au gérant tous pouvoirs aux fins d'exécution des présentes et à monsieur EL YAZIDI Majid, avec faculté de substitution, ceux d'opérer la modification nécessaire auprès de toutes Administrations, en particulier au registre des personnes morales et à la taxe sur la valeur ajoutée.

Pour extrait analytique conforme.

Déposé en même temps, une expédition de l'acte du 17/10/2017 et la coordination des statuts.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 07/11/2017 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).